

# Publicité scolaire en 1785

Autor(en): **E.Kg.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **6 (1935)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-823751>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## *Publicité scolaire en 1785*

---

Un Suisse de La Neuveville ouvre en 1785 un pensionnat de jeunes filles dans une ville de l'Alsace ; par circulaire il en informe ses amis et connaissances en Suisse romande de la manière suivante :

« Le ministre C., pasteur de l'Eglise réformée française en Alsace, a l'honneur de mettre sous les yeux du public le tableau de sa pension.

Les jeunes filles qui entreront chez lui seront sans cesse sous les yeux de son épouse, de sa mère et de sa sœur qui les dirigeront dans les ouvrages de leur sexe, comme le tricotage, le filet, la broderie ; elles s'attacheront à leur inspirer un esprit d'ordre, de propreté et de décence ; elles veilleront surtout à leur éducation morale ; elles chercheront à leur rendre la vertu aimable et chère et à l'embellir de ces grâces du corps, de cette politesse vraie et aisée, de cette modestie touchante qui répandent leurs charmes sur le commerce de la vie.

Ces jeunes dames recevront du ministre C... (ou se feront donner par les pasteurs de la communauté évangélique) des instructions dans la Religion ; il leur donnera des leçons de français, de géographie et d'arithmétique, et si quelques-unes de ces demoiselles annoncent des talents ou que MM. leurs parents le désirassent (*sic*) il aimerait à faire avec elles un cours abrégé d'histoire de mythologie et même de belles-lettres ; il s'appliquera à former leur goût, leur cœur et leur esprit et il leur procurera les récréations utiles et les plaisirs honnêtes compatibles avec son état.

Elles auront la table, le déjeuner et le goûter ; on leur fournira la lumière et l'on s'engage à blanchir leur linge dans les lessives ordinaires de la maison. Elles trouveront dans le bourg, dont la position est aussi riante que l'air en est sain, des maîtres d'écriture, de musique, etc., qui y sont à un prix fort raisonnable.

Celui de cette pension est de 500 livres de France par année dont on payera toujours un quartier d'avance, sans comprendre dans ces 500 livres un cadeau d'un Louis neuf que ces dames voudront bien faire à la sœur du ministre C... à chaque Nouvel An.»

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que date la réclame !

E. Kg.